

CONTRAT DE VALLEE INONDABLE DE LA SAONE

Réunion du Comité de vallée inondable de la Saône Pont de Vaux (01) – Salle des fêtes Vendredi 2 février 2007 à 15h00

COMPTE RENDU – RELEVÉ DE DECISIONS

ORDRE DU JOUR

- Présentation du bilan 2004 à 2006 et du programme 2007, illustrés par différentes interventions :
 - o Exemple de la reconquête de la qualité des eaux souterraines des captages de Boyer et Labergement de Cuisery (volet A),
 - o Etat d'avancement de la procédure de révision de la cartographie réglementaire du risque dans le Val de Saône (volet B2),
 - o Exemple des travaux de restauration des bords de Saône dans le département des Vosges (volet C).
- L'évolution de l'agriculture dans le Val de Saône de 1979 à 2000. Zoom sur les perspectives de l'élevage dans l'Ain.
- Présentation du site Internet de l'Observatoire du Val de Saône
- Exemple de la restauration du champ d'expansion des crues de Pont de Vaux à la Seille et Pôle d'Excellence Rural du Canton de Pont de Vaux

PERSONNES PRESENTES ET EXCUSEES : CF. ANNEXE 1

COMPTE RENDU ET RELEVÉ DE DECISIONS :

M. Jean Claude THIERRY, maire de Pont de Vaux, accueille les membres du Comité de vallée inondable et leur souhaite la bienvenue. Il présente en quelques mots sa commune et fait part de sa satisfaction à participer aux travaux du Comité.

Jean Marc NUDANT, Président du Comité de vallée inondable de la Saône, introduit la réunion en rappelant le rôle du Comité de vallée inondable qui est en charge de vérifier l'avancement et la mise en œuvre du Contrat depuis sa signature en 2004. Il remercie les Présidents des Commissions territoriales qui ont facilité la préparation de ce Comité en réunissant au cours du mois de décembre 2006 les Commissions territoriales.

Il présente ensuite rapidement une synthèse des résultats qui seront développés au cours de la réunion et annonce que depuis 2004, 160 projets sont initiés, engagés ou en cours pour une dépense de l'ordre de 26 Millions d'Euros et que 50 nouveaux projets devraient s'ajouter en 2007 pour une enveloppe de 22 Millions d'Euros.

Jean Marc NUDANT souligne que le 2 février est considéré depuis 1997 comme la journée mondiale des zones humides et qu'il convenait de le souligner dans la mesure où le Val de Saône est considéré comme la principale zone humide du bassin Rhône Méditerranée.

Il souligne par ailleurs que le Contrat de vallée inondable rentre dans une période charnière avec la fin de nombreux programmes de financement en 2006 (Contrats de plan Etat Région, 8^{ème} programme de l'Agence de l'eau, Programme ATSR, Programme d'Actions de Prévention des Inondations) et la nécessité de s'inscrire dans de nouveaux programmes en 2007 (Contrats de projets Etat Région, 9^{ème} programme de l'Agence, Plan Rhône...) avec tous les délais d'adaptation que cela supposent.

Jean Marc NUDANT présente ensuite le programme de l'après-midi, en rappelant que le point principal consistera à approuver le bilan 2004 à 2006 et le programme 2007 et surtout à mettre en valeur le dynamisme généré par ce contrat.

BILAN 2004 A 2006 ET PROGRAMME 2007 DU CONTRAT DE VALLEE INONDABLE DE LA SAONE

*Présentation par M. Eric PELUS, Responsable du Pôle Val de Saône du Syndicat Mixte Saône et Doubs : cf. le dossier de séance comprenant les documents intitulés « Tableaux bilan 2004 à 2006 » et « Tableaux programme 2007 » datés du 2 février 2007, le diaporama et la synthèse remise aux participants le jour même. **

VOLET A – ASSAINISSEMENT

Initialement, 76 projets d'assainissement collectif était programmés. A cette date, ce ne sont pas moins de 36 projets qui sont initiés, engagés ou réalisés. Par ailleurs, de nombreuses opérations, relatives à l'assainissement collectif ou non collectif, non prévues initialement, sont réalisées, démontrant par là le dynamisme des collectivités dans ce domaine et la volonté de réduire au maximum les nuisances issues des pollutions domestiques.

VOLET A – RESTAURATION ET PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

39 opérations étaient identifiées dans le Contrat de vallée inondable. Ce sont déjà 24 sites de captages ou zones potentielles qui ont fait l'objet de démarches d'actions préventives pour réduire les pressions polluantes avérées ou potentielles. Un minimum de 10 nouveaux projets devrait être engagé en 2007.

Q – M. Claude MONTESSUY, adjoint au maire de Trévoux, représentant la Communauté de communes Saône Vallée, confirme que les puits exploités jusqu'à récemment à Trévoux sont abandonnés en raison de la pollution des eaux souterraines, et que des études sont conduites actuellement pour mettre en service un nouveau puits de substitution. Il informe par ailleurs que malgré les démarches engagées par le Syndicat des eaux Dombes Saône exploitant les puits de Massieux, un Centre commercial devrait s'installer à l'intérieur des périmètres de protection rapprochés risquant de mettre en péril cette ressource stratégique sur la région.

Q – Mathieu CURE, animateur « eau » de la Communauté de communes Saône et Madon s'interroge également sur l'opposabilité du Contrat de vallée inondable de la Saône.

R – Eric PELUS indique que le Contrat de vallée inondable de la Saône n'a pas de valeur réglementaire mais constitue un engagement moral et financier. Anne Marie LEVRAUT, DIREN Bourgogne, indique qu'à contrario, un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est opposable à l'administration et aux tiers.

R – M. Jacky RODOT, Président du Syndicat des eaux de la région louhannaise, par la présentation d'un exemple également concret, évoque quant à lui les limites d'une protection réglementaire par périmètres de protection et confirme que seule la maîtrise des sols permet réellement une maîtrise des usages et la protection de la ressource.

R – Marc FORET, Directeur du Syndicat Mixte Saône et Doubs, informe que celui-ci envisage, au travers de ses nouvelles compétences, d'engager une stratégie conservatoire des parcelles à fort enjeux pour répondre aux 3 objectifs de préservation de la ressource en eau souterraine, de la gestion de l'inondabilité et de la préservation des milieux naturels. 2007 devrait par ailleurs permettre d'engager une importante campagne de sensibilisation de la population sur l'enjeu des économies d'eau et sur la ressource du Val de Saône. Il rappelle enfin que la reconquête de la Saône nécessite une articulation importante entre les actions développées sur la Saône et les affluents et que l'étude de caractérisation des masses sur le bassin Saône, réalisée sous maîtrise d'ouvrage Syndicat Mixte Saône et Doubs, démontre le travail conséquent qu'il reste à réaliser pour atteindre le bon état imposé pour 2015.

Afin d'illustrer ce volet, Antoine VILLARD de la Chambre d'agriculture de Saône et Loire et Jacky RODOT, Président du Syndicat des eaux de la Région Louhannaise, ont présenté l'exemple de la restauration de la qualité des eaux souterraines des captages de Boyer et Tournus (cf. ci-après).

VOLET B1 – RESTAURATION ET PRESERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES

Plus de 90 opérations de réhabilitation de milieux aquatiques sont envisagées au Contrat de vallée inondable de la Saône. Parmi les sites initialement identifiés, 44 ont déjà fait l'objet d'investigations (études préalables, suivis, travaux...). A ce chiffre s'ajoute une dizaine de nouveaux sites à présent intégrés au Contrat. 7 nouvelles opérations seront engagées en 2007.

VOLET B1 – RESTAURATION ET PRESERVATION DES MILIEUX PRAIRIAUX

15 projets, localisés sur 14 zones prairiales, étaient proposés au Contrat. Actuellement, 11 zones prairiales font l'objet d'investigations, permettant d'envisager durablement une préservation, voire une reconquête de ces zones particulièrement importantes pour la ressource en eau, l'environnement et la gestion des inondations.

Il convient de noter que depuis 2006, la majeure partie des zones prairiales du Val de Saône est intégrée au réseau NATURA 2000.

VOLET B2 – GESTION DE L'INONDABILITE – RESTAURATION DES CHAMPS D'EXPANSION DES CRUES

31 projets sont associés à cette thématique. 10 opérations sont engagées et 7 sont programmées en 2007. Celles-ci consistent à établir puis réaliser les programmes d'aménagements localisés qui permettent de mobiliser les champs d'expansion tout en respectant les usages et les enjeux du territoire.

VOLET B2 – GESTION DE L'INONDABILITE – PROTECTION RAPPROCHEE DES LIEUX HABITES DENSES

15 lieux habités denses étaient identifiés comme pouvant faire l'objet de démarches de protection rapprochée. 8 opérations sont engagées et 2 nouvelles sont programmées pour 2007. 3 études préalables sont en cours (Belleville, Labergement les Auxonne, Verdun sur le Doubs). 2 autres sont terminées (La Truchère, Varennes le Grand, Jallanges) et permettent aux collectivités locales de décider des suites à donner. Les travaux devraient se réaliser en 2007 à Saint Marcel (quartier des Chavannes) et à Lux (accès au port Guillot).

VOLET B2 – GESTION DE L'INONDABILITE – REDUCTION DE LA VULNERABILITE

Une centaine de diagnostics expérimentaux permettant d'établir une méthodologie pour exécuter un diagnostic de vulnérabilité des bâtiments aux inondations sera réalisée en 2007. Cette opération permettra d'engager durablement une politique d'intervention sur le bâti inondable du Val de Saône avec un engagement technique et financier de l'Etat et des collectivités signataires du Contrat, en particulier en Bourgogne et Franche Comté.

Rappelons qu'en 2005 s'est tenu le 1^{er} salon national des techniques de prévention des inondations et de l'aménagement de cours d'eau.

VOLET B2 – GESTION DE L'INONDABILITE – CONSCIENCE DU RISQUE INONDATION

Après avoir recensé, avec l'aide des communes riveraines de la Saône, l'ensemble des repères de crues historiques existants et constitué une base de données conservant la mémoire des événements hydrologiques exceptionnels, plus de 75 nouveaux repères de crues seront installés sur autant de communes dès début 2007.

Un kit d'information communale dont le prototype a été présenté à l'occasion des Commissions territoriales réunies en décembre 2006 sera proposé aux 234 communes riveraines de la Saône. L'objectif est de permettre aux maires de disposer d'un support permanent de communication sur le risque inondation sur la commune.

Par ailleurs, sont également développés les projets consistant à installer des totems de crues sur les principales agglomérations, des serveurs dédiés à la diffusion de messages d'alerte et des affichages digitaux des cotes prévues sur la Saône. A ce titre, la Ville de Mâcon fait office de précurseur sur le Val de Saône.

Rappelons par ailleurs que l'Etat a diffusé en 2006 l'atlas officiel des zones inondables de la Saône et a installé un service de prévision des crues opérationnel depuis 2005.

Afin d'illustrer ce volet, Anne Marie LEVRAUT, Directrice de la DIREN Bourgogne, a présenté l'état d'avancement de la révision de la cartographie réglementaire du risque sur le Val de Saône (cf. ci-après).

VOLET C – RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DU COURS D'EAU

La Saône de sa source jusqu'à sa confluence avec le Rhône parcourt plus de 480 Km, représentant 960 Km de berges. L'objectif initial du Contrat est de restaurer la fonctionnalité de la végétation rivulaire et de mettre en valeur le cours d'eau sur l'ensemble de son linéaire.

A cette date, les travaux de restauration des bords de Saône dans les Vosges sont terminés. Les démarches engagées en Haute Saône permettent d'envisager que l'ensemble du linéaire sur le département fera l'objet de travaux au plus tard en 2008. Le Nord de la Côte d'Or fera l'objet de la définition d'un programme de travaux en 2007, venant compléter les travaux de 2003 réalisés sur la boucle de Cîteaux. Les bords de Saône dans le département du Rhône font par ailleurs l'objet d'un entretien régulier par les brigades rivières du Conseil Général du Rhône.

Ce sont donc plus de 600 Km de berges qui font ou devraient faire l'objet de travaux de restauration et entretien avant fin 2008 grâce aux investigations conduites en 2006 et 2007.

Afin d'illustrer ce volet, Alain ROUSSEL, Président de la Communauté de Communes de la Saône Vosgienne, a présenté les travaux réalisés sur les bords de Saône dans le département des Vosges et les perspectives à court et moyen termes (cf. ci-après).

La présentation n'appelle aucune remarque des membres du Comité de vallée inondable présents.

Décision 1 : Le Comité de vallée inondable de la Saône approuve le bilan 2004 à 2006 et le programme 2007.

EXEMPLE DE LA RECONQUETE DE LA QUALITE DES EAUX SOUTERRAINES DES CAPTAGES DE BOYER ET LABERGEMENT DE CUISERY (VOLET A)

*Présentation par M. Antoine VILLARD, Chambre départementale d'agriculture de Saône et Loire : cf. le diaporama **

Dès la fin des années 80, la concentration des eaux brutes du captage de Labergement de Cuisery a vu sa concentration en nitrates augmenter très rapidement, parallèlement au remplacement des prairies par des parcelles cultivées en maïs. Dès lors, la profession agricole et les différents partenaires se sont mobilisés en développant 4 actions complémentaires :

- Du conseil de fertilisation : au bout de 5 ans, les quantités de fertilisants azotés utilisées sur les maïs avaient diminué d'un quart.
- La délimitation des périmètres de protection et la remise en herbe obligatoire des périmètres de protection rapprochés. 40 ha de maïs ont été ainsi remis en prairies.
- La mise en place de mesures agro-environnementales : réduction de la fertilisation azotée de 20 % ou remise en prairies volontaires de certaines parcelles. Ces contrats ont été souscrits par un grand nombre d'agriculteurs et ont abouti à la remise en prairies de 37 ha et à la réduction de la fertilisation azotée sur 213 ha soit près de 30% de la surface concernée.
- L'application de la Directive Nitrates qui imposent des dates d'épandage, la tenue d'un cahier d'épandage, la mise en place d'un plan de fumure.

Ces actions ont légèrement modifié l'occupation du sol (passage de 25 % à 30 % de surface en prairies) et les doses d'engrais azotés sur maïs ont fortement diminué.

La qualité de l'eau s'est très rapidement améliorée puisqu'à partir de 1995, les 50 mg/l de nitrates ne sont plus jamais dépassés, après des pics record de 96 mg/l. Actuellement, la qualité de l'eau s'est stabilisée à 25 mg/l, avec très peu de fluctuations.

Riches de cette expérience, la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire et ses partenaires ont souhaité analyser les résultats et l'effet de chacune des mesures. Des travaux expérimentaux et scientifiques ont donc été engagés pour comprendre l'infiltration de l'eau et des nitrates sous le système racinaire en fonction du type de sol et de son assolement puis leurs impacts sur la qualité de la nappe alluviale.

Pour ce faire, le territoire a été équipé de nombreux instruments (bougies poreuses, piézomètres), les pratiques et la qualité des eaux ont été suivies pendant 6 ans, des simulations et des modélisations ont été réalisées et validées par les résultats mesurés sur le terrain.

Ainsi, à l'aide du logiciel Agriflux, des simulations des concentrations en nitrates ont été réalisées. Elles ont permis d'établir un référentiel des pertes en nitrates pour différentes situations de sols et de cultures. L'impact très positif de la prairie permanente et les situations à risques ont été mis en évidence

Les phénomènes d'écoulement des eaux et du transfert des nitrates ont également été modélisés à partir d'une bonne connaissance des flux de nitrates et d'eau sous les racines (grâce au logiciel Agriflux) et des bonnes connaissances hydrogéologiques disponibles sur la zone.

A partir de là, l'évolution historique a été simulée et l'impact des différentes actions mises en place a pu être évalué.

Les résultats de ces travaux sont à présent extrapolables à tous les captages de la nappe alluviale de la Saône de l'Ain, du Rhône, de Saône et Loire et de Côte d'Or. Une large communication de ces résultats a été faite auprès des différentes chambres d'agriculture et des exploitants de la ressource.

L'intervention consiste à recueillir un certain nombre de données sur la zone concernée : type et occupation du sol, piézométrie, pompages. Ainsi, les flux d'eau et de nitrates peuvent être quantifiés, et deux zones d'intervention peuvent être déterminées - une zone d'alimentation maximale, une zone d'alimentation préférentielle - sur lesquelles des mesures pourront être justifiées en présentant à priori les résultats attendus sur la qualité de la ressource.

ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE DE REVISION DE LA CARTOGRAPHIE REGLEMENTAIRE DU RISQUE DANS LE VAL DE SAONE (VOLET B2)

*Présentation par Mme Anne Marie LEVRAUT, Directrice de la DIREN Bourgogne : cf. le diaporama « Gestion du risque inondation en Val de Saône et révision de la cartographie réglementaire » **

Mme Anne Marie LEVRAUT rappelle le contexte dans lequel s'inscrit la révision de la cartographie réglementaire du risque (Convention d'objectifs inondations, Programme d'actions de prévention des inondations, Contrat de vallée inondable de la Saône) et souligne les différentes composantes de la gestion des inondations en insistant sur les objectifs de préservation des champs d'expansion des crues et de maîtrise de l'urbanisation en lit majeur développés dans le cadre de la prévention.

Les outils réglementaires actuels ne satisfont pas correctement à ces objectifs et nécessitent une révision de la cartographie réglementaire sur des bases objectives (réalité de l'inondation et réalité des biens exposés).

Celles-ci supposent la prise en compte de la crue historique (ou à défaut celle d'occurrence 100 ans). Sur le Val de Saône deux tronçons se distinguent :

- L'amont de Chalon-sur-Saône où la crue centennale est légèrement supérieure (30 à 40 cm) à la crue historique de 1955, base des anciens PSS. Les nouveaux PPR prennent en compte cette référence et précisent les règlements.
- L'aval de Chalon où la crue historique est celle de 1840 : la cartographie doit être modifiée sur la base du débit de cette crue après modélisation.

Anne Marie LEVRAUT présente ensuite, par tronçon, l'état d'avancement de la procédure (cf. diaporama).

Le nouveau zonage réglementaire intégrera 3 principes de base :

- zones inondables pas ou peu urbanisées : inconstructibles,
- zones urbanisées : constructibles ou pas en fonction de l'aléa,
- centres urbains : restent constructibles.

Afin d'établir ce nouveau zonage, il est proposé de procéder par étapes :

1. établissement d'un état des lieux objectif croisant les cartes d'aléa et la carte de l'urbanisation actuelle afin d'établir une cartographie du risque théorique soumise à la concertation,
2. concertation et réflexion. Recherche d'espaces de développement hors zone inondable, éventuellement dans un contexte intercommunal,
3. synthèse et arbitrage : application de la nouvelle carte réglementaire.

Les principales étapes ont consisté ou consisteront à :

- printemps 2006 : engagement de l'étude hydraulique ;
- production des cartes d'aléa en juin 2007 ;
- 2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2007 : prescription des plans de prévention des risques ;
- approbation des PPR à partir de 2008.

R – M. Pierre TERRIER, Conseiller Régional de Bourgogne, annonce que le Programme d'actions de prévention des inondations de la Saône a pris fin le 31 décembre 2006, mais que l'Etat et les Régions ont décidé d'accepter sa prolongation, technique et financière, dans le cadre du Plan Rhône, contrat de projet interrégional portant sur 5 régions. La Saône est le seul affluent du Rhône intégré à ce programme.

R – Mme Anne Marie LEVRAUT, DIREN Bourgogne, confirme l'information et indique donc la possibilité de reconsidérer les différentes opérations initialement envisagées. Les actions prévues mais non réalisées à cette date pour différentes raisons sont reconduites. De nouvelles opérations peuvent être envisagées.

EXEMPLE DES TRAVAUX DE RESTAURATION DES BORDS DE SAONE DANS LE DEPARTEMENT DES VOSGES (VOLET C)

*Présentation par M. Alain ROUSSEL, Président de la Communauté de Communes de la Saône Vosgienne : cf. le diaporama **

M. Alain ROUSSEL fait part de sa satisfaction de pouvoir présenter les travaux engagés sur le département des Vosges dans le cadre du Contrat de vallée inondable de la Saône.

Il rappelle que les études préalables ont été réalisées par le Syndicat Mixte Saône et Doubs lors de l'élaboration du dossier définitif du Contrat.

La première phase des travaux a consisté à des travaux de restauration de la végétation rivulaire (rajeunissement, enlèvement des embâcles...), la rivière n'ayant pas fait l'objet d'interventions régulières malgré les nombreux dégâts causés par la tempête de 1999. L'intervention a porté sur 60 Km de berges pour un montant de l'ordre de 434 000 €

La Communauté de Communes de Saône et Madon et la Communauté de Communes de la Saône Vosgienne ont donc décidé de coordonner leurs travaux en assurant la maîtrise d'œuvre en interne.

Les travaux ont été précédés de déclarations d'intérêt général, établies par le chargé de mission eau de la Communauté de Communes Saône et Madon, de réunions d'information locale avec les propriétaires, les agriculteurs, les forestiers, les pêcheurs permettant d'associer les riverains aux réflexions et à la conduite des travaux (évacuation et conservation ou non du bois par les propriétaires, organisation du chantier et des dates d'interventions...).

Il convient de souligner l'importante concertation développée en amont et pendant les travaux, qui permet aujourd'hui de donner pleine satisfaction et d'envisager de poursuivre la démarche aux affluents de la tête de bassin.

La première phase de travaux pourra par ailleurs être suivie de deux nouvelles tranches : l'amélioration fonctionnelle de la ripisylve et la restauration des ouvrages. Cette dernière ne sera envisagée qu'après la réalisation de travaux identiques sur la Saône non navigable en Haute Saône. Les collectivités de Haute Saône, convaincues par celles des Vosges, se sont à présent engagées dans un programme similaire sur leur territoire, permettant d'envisager le lancement de la dernière phase à moyen terme.

L'EVOLUTION DE L'AGRICULTURE DANS LE VAL DE SAONE DE 1979 A 2000. ZOOM SUR LES PERSPECTIVES DE L'ELEVAGE DANS L'AIN.

*Présentation par Mme Françoise PIERSON, Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne et M. François GOETGHELUCK, Chambre départementale d'agriculture de l'Ain : cf. le diaporama **

A l'échelle de la vallée inondable de la Saône, abstractions faites des incertitudes relatives au territoire lui-même et au caractère confidentiel de certaines données :

- Le nombre d'exploitations a diminué de 60% en 20 ans,
- 50% des exploitations se situent en Bourgogne pour 54% de la SAU totale,
- la Surface Agricole Utile (SAU) totale a diminué de 9%, voire même de 22% pour les exploitations professionnelles,
- une taille d'exploitation qui diminue du Nord au Sud de la vallée,
- la SAU par exploitation est toutefois en augmentation (doublement en 20 ans),
- augmentation des surfaces en cultures (+25%) et diminution des surfaces en herbe (-40%) en 20 ans,
- les cheptels de bovins et de vaches laitières sont en nette diminution, respectivement de 40% et 70%. Les exploitations, dont les ateliers principaux sont l'élevage « bovin » ou le « lait », diminuent, en 20 ans, de 70 et 90%,
- par exploitation, les effectifs de bovins ou vaches laitières sont toutefois en augmentation.

Les enjeux « ressources en eau », « milieux naturels », voire « inondations » seront d'autant plus facilement pris en compte, que les surfaces en prairies et donc l'activité d'élevage, seront maintenues. Les chiffres ci-dessus conduisent donc à s'interroger sur :

- l'avenir de l'élevage dans le Val de Saône,
- l'avenir des prairies dans le Val de Saône,
- le projet commun et partagé pour notre territoire qui saura prendre en compte les enjeux environnementaux et l'activité économique agricole adaptée.

Le département de l'Ain, conscient relativement tôt des difficultés, a engagé une réflexion plus poussée qui a été présentée pour illustrer les chiffres globaux sur le Val de Saône. Sur le département de l'Ain :

- L'agriculture du val de Saône : une forte restructuration avec un renouvellement des générations qui peine plus qu'ailleurs,
- Une activité laitière, dont le système fourrager évolue (concentration des ateliers laitiers),
- Une activité viande, qui évolue plus lentement (accroissement du troupeau sans modifier le système fourrager),
- Des systèmes en périphérie qui profitent de ces hectares en zones inondables (valorisation des primes animales, possibilité de contrats, vente de foin...)
- L'euphorbe érule : une espèce invasive qui contrarie l'exploitation et le maintien des prairies,

En conclusion une agriculture qui se cherche dans un contexte économique et environnemental particulièrement complexe. Un projet commun agriculture et territoire à construire en trouvant des réponses aux nombreuses questions qui se posent, avant de pouvoir envisager l'avenir.

PRESENTATION DU SITE INTERNET DE L'OBSERVATOIRE DU VAL DE SAONE

Faute de temps, ce point prévu à l'ordre du jour est reporté à une prochaine réunion du Comité de vallée inondable.

Le site de l'Observatoire du Val de Saône est accessible à l'adresse suivante : www.observatoire-saone.fr.

EXEMPLE DE LA RESTAURATION DU CHAMP D'EXPANSION DES CRUES DE PONT DE VAUX A LA SEILLE ET POLE D'EXCELLENCE RURAL DU CANTON DE PONT DE VAUX

*Introduction par M. Henri GUILLERMIN, Président de la Communauté de communes du canton de Pont de Vaux, suivie d'une présentation par Mme Elisabeth BATTEUX, Directrice de la Communauté de communes **

AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT DU CASIER ENDIGUE DE LA SAONE SITUE ENTRE LA CONFLUENCE DE LA SEILLE ET PONT DE VAUX

Le « casier de Pont de Vaux à la Seille » s'étend sur environ 2000 ha. Les travaux ont été réalisés de 2001 à 2003 avec le concours de cofinancements dans le cadre d'un programme Life Environnement porté par le Syndicat Mixte Saône et Doubs.

Les études préalables ont permis de mettre en évidence les enjeux du territoire, qui sont de trois ordres : écologiques et piscicoles (prairies humides et inondables avec espèces rares inféodées), économique (agriculture) et hydraulique (zone d'expansion des crues).

Les travaux ont consisté à la restauration et/ou le déplacement des ouvrages (digues et vannages), le modelage des fossés de ressuyage et la mise en valeur écologique des zones de ressuyage, l'installation d'ouvrages permettant de conserver en eau les zones de frayères, la réalisation de bandes refuge pour la faune...

Le montant total des travaux s'est élevé à 500 000 €

POLE D'EXCELLENCE RURAL « LA SAONE, UNE RICHESSE NATURELLE, TOURISTIQUE A PROMOUVOIR...DE LA MAISON DU TOURISME, DE L'EAU ET DE LA NATURE AU TOURISME FLUVIAL »

La Communauté de communes a été labellisée pôle d'excellence rural pour son projet de territoire destiné à promouvoir les éléments naturels du canton afin d'assurer son développement durable. L'opération comprend 2 volets :

- la construction d'une maison du tourisme, de l'eau et de la nature sur le site du port de plaisance, en rive droite de la Reyssouze qui permettra de valoriser les sites naturels du canton (prairies humides, dune de Sermoyer, tourbière des ognons à Boz). Elle comprendra un espace public (un accueil, un lieu d'exposition, une salle multimédia, une salle de réunion) et un espace privé, le tout sur plus de 500 m². Cette maison répondra aux normes HQE (large utilisation du bois, gestion des eaux pluviales de toiture avec végétalisation de celle-ci, production solaire de l'eau chaude et performance énergétique).
- l'extension du port de plaisance de Pont de Vaux, afin de favoriser le développement touristique fluvial sur ce secteur de la Bresse – Val de Saône. Depuis 1994 et l'ouverture du canal reliant la Saône au cœur du village, le canton a développé une position de pôle touristique avec une activité fluviale et de plaisance autour de son port de 110 anneaux. L'objectif est de doubler sa capacité. L'extension s'accompagnera de l'installation de sanitaires sur 70 m² et d'un poste de récupération des eaux usées des bateaux.

Les travaux d'extension du port devraient débuter en juillet, ceux de la maison en septembre. Le coût global s'élève à 3 100 000 €HT.

CONCLUSION DE LA REUNION

Intervention de Mme Anne Marie LEVRAUT, Directrice de la DIREN Bourgogne, représentant M. Paul RONCIERE, Préfet de la Région Bourgogne, coordonnateur du Contrat de vallée inondable de la Saône.

Anne Marie LEVRAUT souligne la qualité des présentations qui illustrent de façon intéressante les actions développées dans le Contrat. Elles démontrent la mobilisation générale de la source jusqu'à Lyon. Elle rappelle toutefois qu'il reste encore beaucoup de travail et qu'il convient de poursuivre sur cette dynamique.

Elle rappelle que lors de son agrément, le Contrat de vallée inondable de la Saône avait été considéré comme exemplaire de ce que l'on peut engager sur un bassin versant pour le développement durable d'un territoire.

De nouveau elle indique que le CVI a, à présent, vocation à s'intégrer dans un programme beaucoup plus vaste - le Plan Rhône- au travers d'objectifs communs, qui constituent un engagement politique :

- veiller à la cohérence des actions développées tout au long du fleuve et dans chaque thématique,
- assurer une solidarité amont/aval, rive droite/rive gauche, urbain/rural, secteurs protégés/secteurs non protégés.

La solidarité est l'enjeu majeur du Contrat de vallée inondable et du Plan Rhône. Elle impose un engagement permanent de tous : Etat, collectivités et citoyens en général.

Jean Marc NUDANT, Président du Comité de vallée inondable de la Saône, remercie les intervenants et les participants et clôture la réunion, non sans avoir rappelé son scepticisme initial au lancement de la démarche et le chemin parcouru pour aboutir finalement à la conduite d'actions nombreuses répondant à un même objectif de restaurer le Val de Saône.

La séance se termine autour du verre de l'amitié offert par la Communauté de communes du canton de Pont de Vaux.

ANNEXE 1 : PERSONNES PRESENTES ET EXCUSEES**MEMBRES OFFICIELS DU COMITE DE VALLE INONDABLE DE LA SAONE
(Arrêté préfectoral de constitution du Comité)**

- Monsieur Jean Marc NUDANT, Député de Côte d’Or, Président du Comité de vallée inondable de la Saône
- Monsieur Jean Jacques QUEYRANNE, Président du Conseil Régional Rhône Alpes, excusé,
- Monsieur François PATRIAT, Président du Conseil Régional Bourgogne, excusé, représenté par Monsieur Pierre TERRIER, Conseiller Régional,
- Monsieur Pierre TERRIER, Conseiller Régional de la Bourgogne,
- Monsieur PONCELET, Président du Conseil Général des Vosges, excusé, représenté par Monsieur ROUSSEL, Vice Président du Conseil Général,
- Monsieur Alain ROUSSEL, Vice Président du Conseil Général des Vosges, Président de la Communauté de communes de la Saône Vosgienne,
- Monsieur Jackie PIERRE, Sénateur, Conseiller Général des Vosges, excusé,
- Monsieur Charles de la VERPILLERE, Président du Conseil Général de l’Ain, excusé, représenté par Monsieur Henri GUILLERMIN, Vice Président du Conseil Général,
- Monsieur Henri GUILLERMIN, Vice Président du Conseil Général de l’Ain, Président de la Communauté de communes du canton de Pont de Vaux, excusé,
- Monsieur Henri BLANCHOT, Conseiller Général de Haute-Saône, excusé,
- Monsieur Fernand RENAULT, Vice Président du Conseil Général de Saône et Loire, excusé
- Monsieur Christophe SIRUGUE, Président du Syndicat Mixte Saône et Doubs, excusé, représenté par Monsieur Marc FORET, Directeur du Syndicat,
- Monsieur Claude MONTESSUIT, Adjoint au maire de la commune de Trévoux, représentant la Communauté de communes Saône Vallée,
- Monsieur Gérard VOISIN, Président de la Communauté d’Agglomération Mâconnais – Val de Saône, excusé, représenté par Madame Annie BESSON,
- Madame Annie BESSON, Vice Présidente de la Communauté d’Agglomération du Mâconnais Val de Saône
- Madame Marie Thérèse DREVET, Maire de Montbellet, Présidente de la Communauté de communes du Mâconnais Val de Saône
- Monsieur Daniel JUVANON, Président de la Communauté de communes du Mâconnais Beaujolais
- Monsieur Guy BILLOUDET, Président de la Communauté de communes du Pays de Bâgé
- Monsieur Jean Luc SOLLER, Président de la Communauté de communes Saint Jean de Losne Seurre,
- Monsieur Jacques LALLEMAND, Président de la Communauté de Communes Saône Jolie, excusé,
- Monsieur Michel ALLIOT, Président de la Communauté de communes du Val de Gray, excusé,
- Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Sénateur Maire de Mâcon, excusé, représenté par Monsieur Georges LASCROUX,

- Monsieur Georges LASCROUX, Mairie de Mâcon,
- Monsieur Henri LEVEQUE, Maire de Tournus,
- Monsieur le Président de l'Association des Maire de France de Haute-Saône, excusé,
- Monsieur Gérard BADE, adjoint au maire,
- Monsieur Jacky RODOT, Président du Syndicat des Eaux de la Région Louhannaise,
- Monsieur Henri GAGNIERE, Président du Syndicat des Eaux de la Basse Reyssouze
- Monsieur Jean ETIENNE, Président du Syndicat mixte d'eau potable Saône-Turdine, excusé,
- Monsieur le Président du SIE de Chalon Nord, excusé,
- Monsieur Christian MARTIN, Association foncière de Grièges,
- Monsieur Patrice FORAY, Président du Syndicat d'endiguement de Pont de Vaux à la Seille,
- Monsieur Joël BADET, Président du Syndicat des digues de Préty
- Monsieur Michel FONTIS, Président du Syndicat intercommunal des digues de Pont de Vaux à Feillens
- Monsieur Paul RONCIERE, Préfet de la Région Bourgogne, excusé, représenté par Madame Anne-Marie LEVRAUT, Directrice DIREN Bourgogne,
- Madame Anne Marie LEVRAUT, Directrice de la DIREN Bourgogne,
- Monsieur le Directeur de la DIREN Franche-Comté, excusé, représenté par la DIREN Bourgogne,
- Monsieur le Directeur de la DIREN Rhône-Alpes, excusé
- Monsieur le Sous-préfet de Saint Dié des Vosges, chef de MISE des Vosges, excusé,
- Monsieur le Directeur DRASS Rhône-Alpes, excusé,
- Monsieur le Directeur de la DRIRE, Mâcon, excusé,
- Monsieur le Directeur de la DRIRE de Vesoul, excusé,
- Madame Evelyne ROLL, MISE de Saône et Loire,
- Monsieur le Chef de MISE du Rhône, excusé
- Monsieur Stéphane DEWEVER, Agence de l'eau RM&C
- Monsieur Eric BOURLES, Service Navigation Rhône Saône
- Monsieur Gérard DOVILLAIRE, Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône et Loire et APROPORT,
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture des Vosges, excusé,
- Monsieur le Président de la CCI de Haute-Saône, excusé,
- Monsieur le Président de la CCI des Vosges, excusé,
- Monsieur le Président de la CCI de l'Ain, excusé,
- Monsieur le Président de la CCI de Dijon, excusé,
- Monsieur COMTE, Président de la CCI de Villefranche et du Beaujolais, excusé,
- Monsieur Guy MERCIER, Chambre d'agriculture de Haute Saône,
- Madame Françoise PIERSON, Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne
- Monsieur François GOETGHELUCK, Chambre d'agriculture de l'Ain,
- Monsieur Régis PREVEL, Président de la Fédération de Pêche de l'Ain,
- Monsieur Cyrille PARDON, Fédération de Pêche de Haute Saône,
- Monsieur Philippe RIVA, Secrétaire Général de l'UNICEM Bourgogne Franche Comté,
- Madame Stéphanie PERRAUD, Granulats Rhône Alpes

- Monsieur le Président « Côte d’Or Tourisme », excusé,
- Monsieur Romain GAMELON, Directeur du Conservatoire des Sites Bourguignons, excusé,
- Madame la Présidente de l’UFC Que Choisir 71, excusée

PERSONNES ASSOCIEES AU COMITE DE VALLE INONDABLE DE LA SAONE

- Monsieur Jean Claude THIERRY, Maire de Pont de Vaux,
- Madame Evelyne OEUVRARD, Attachée parlementaire de Jean Marc NUDANT, député de Côte d’Or, Président du Comité de vallée inondable de la Saône,
- Monsieur Denis VIGNAT, Président du Comité de rivière Dheune,
- Monsieur Jacky MENICHON, Président du Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais, en charge du Contrat de rivières du Beaujolais,
- Monsieur Alain PERSIN, Maire d’Ambérieux d’Azergues, Président du Syndicat Mixte de la Plaine des Chères, en charge du Contrat de rivière Azergues, excusé,
- Monsieur VACHET, Président du Syndicat Mixte du Bassin de la Vouge, en charge du Contrat de bassin Vouge, excusé,
- Madame FRIOD, Présidente de la Commission locale de l’eau du SAGE de la Vouge, excusée,
- Monsieur Julien CORGET, Chargé de mission du Syndicat Mixte Veyle Vivante en charge du Contrat de rivière Veyle,
- Madame Alice PROST, Chargée de mission du Syndicat Mixte des Territoires de la Chalaronne en charge du Contrat de rivière Chalaronne
- Monsieur Mathieu CURE, Chargé de mission Environnement à la Communauté de communes du Pays de Saône et Madon et à la Communauté de communes Saône Vosgienne
- Madame Elisabeth BATTEUX, Directrice de la Communauté de communes du canton de Pont de Vaux
- Madame Emmanuelle YAVINOU, Chargée de missions Communauté de communes du Pays de Bâgé
- Monsieur Franck COURTOIS, Directeur de l’environnement du Conseil Général de l’Ain
- Monsieur Julien SEMELET, Chargé de mission de la Région Rhône Alpes
- Madame Geneviève CAMINAGE, Conseil Régional Bourgogne, excusée,
- Monsieur Jean-Daniel PAUL, Conseil Général de Haute-Saône, excusé,
- Monsieur Vincent TUOT, Conseil Général de Saône et Loire, excusé.
- Monsieur Luc LEVI ALVARES, Directeur de la DERA du Conseil Général de Saône et Loire, excusé.
- Madame Isabelle LHEUREUX, Adjointe au Chef du SEMA DIREN Bourgogne,
- Madame Marjorie CLERC, Agence de l’eau RM&C délégation Rhône Alpes,
- Madame Laurence CHOTTES, Agence de l’eau RM&C
- Monsieur Steven HALL, VNF / SNRS, Subdivision de Mâcon,
- Monsieur Laurent JULLIANDIWARD, Chargé de Région de la Chambre d’agriculture de l’Ain
- Monsieur Michel BRUN

- Monsieur Eric PELUS, Syndicat Mixte Saône et Doubs, Responsable du Pôle Val de Saône,
- Monsieur Emmanuel TRARIEUX, Syndicat Mixte Saône et Doubs, animateur régional Bourgogne du Contrat de vallée inondable Saône,
- Monsieur Yannick COUPRY, Syndicat Mixte Saône et Doubs, animateur Haute Saône Vosges du Contrat de vallée inondable de la Saône,
- Monsieur Fabien DEVIDAL, Syndicat Mixte Saône et Doubs, animateur régional Rhône Alpes du Contrat de vallée inondable de la Saône,
- Monsieur Cédric BORGET, Syndicat Mixte Saône et Doubs, animateur du PAPI Saône,
- Monsieur Maxence BRET, Syndicat Mixte Saône et Doubs, Responsable de l'Observatoire du Val de Saône,
- Monsieur Fabien DEVIDAL, Syndicat Mixte Saône et Doubs, animateur régional Rhône Alpes du Contrat de vallée inondable de la Saône,
- Monsieur Michel RAYMOND, Le Progrès de l'Ain, l'Indépendant du Louhannais
- Le Bien Public de Dijon, excusé